



République Française
Département de la Moselle



DECISION 2022-92

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de travaux « VICC – Création d'une liaison cyclable entre Entringe-Village et Hettange-Grande - ZA », est conclu le 13 octobre 2022 avec l'entreprise EUROVIA ALSACE LORRAINE, 2 route de Metz à 57190 FLORANGE, pour un montant de 44 000,00 € H.T. soit un total de 52 800,00 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 13 octobre 2022

Le Président
Michel PAQUET

Certifiée exécutoire le : 19/10/2022 Le Président

Publiée le : 19/10/2022

Transmise à la Sous-Préfecture le : 19/10/2022



Decisions / Publication sur le site de la CCCE, le 23 SEP. 2024
Communauté de Communes de Cattenom et Environs - 2, avenue du Général de Gaulle - 57570 CATTENOM
Tél. : 03 82 82 05 60 - Fax : 03 82 55 42 75 - www.ccce.fr